

Quelques petits rappels pour un été paisible

Avec les beaux jours nous aimons profiter de l'extérieur. Nous vous rappelons quelques règles de bon voisinage, qui sont surtout des règles de bon sens pour un été agréable pour tous.



Bruits (extraits de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1997)



- Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,**
 - **les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,**
 - **les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.**
- Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.
 - Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive ;

Les chiens de garde doivent avoir subi un dressage tel qu'ils n'aboient qu'en cas de tentative d'effraction.

Divagations d'animaux



Les élus sont régulièrement interpellés sur la divagation de chiens et de chats. Ces animaux étant susceptibles de créer des nuisances, des gênes voire des situations dangereuses, leurs propriétaires sont priés de faire le nécessaire pour éviter toute divagation répétée.

La commune dispose d'une convention avec la SPA en vu de l'enlèvement des animaux trouvés.

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00, Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00, Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel : ndomairie@wanadoo.fr **Site Internet** : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Brûlage des déchets verts

L'arrêté préfectoral du 18 novembre 2013 interdit le brûlage des déchets végétaux en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère.

Cet arrêté s'applique aux incinérations des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, quelle que soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel. Il couvre les incinérations de végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés.

Rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie :

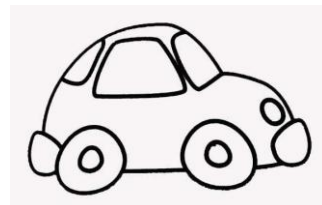
- le lundi, mercredi et jeudi de 13 h 30 à 18 h ;

- le mardi et vendredi de 9 h à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 18 h 00.

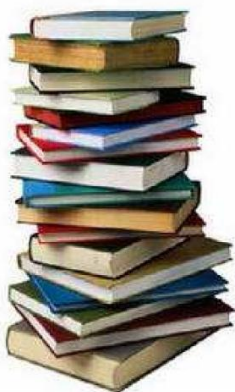
Roulez tout doux !

Le cœur de village est un lieu de vie, il est rappelé que la vitesse y est **limitée à 30 km/h** pour que la route puisse être partagée avec les nombreux enfants, promeneurs, personnes âgées. Pour éviter le pire, pensez-y !

Attention, les travaux d'aménagement du village ont commencé : redoublez de vigilance. Ces travaux entraîneront des modifications de la circulation. Respectez scrupuleusement les signalisations provisoires mises en place.



BANQUE DU LIVRE



La banque du livre est maintenant fournie. N'hésitez pas à emprunter des livres, à en apporter ou à en garder.

Cette banque se trouve dans l'entrée de la mairie et est disponible gratuitement et librement aux horaires d'ouverture de la mairie.

L'équipe du CCAS

POUR LES VACANCES D'ETE :

Cet été le Service Enfance Jeunesse de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors propose des programmes d'animations et de loisirs pour les 3/11 ans et pour les collégiens.

Il reste quelques places pour les 6/11 ans, et pour les collégiens, mais il faut faire très vite, les inscriptions seront clôturées dimanche 29/06 au soir !

Il est possible de s'inscrire directement par internet en allant sur le site de la 3C2V. Les programmes sont aussi détaillés sur le site.





14 JUILLET 2014

Organisé par le Comité des Fêtes de
NOTRE DAME DE L'OSIER

→ **A partir de 14 Heures**

Animations :

- Chasse au Trésor (enfants)
- Jeu de piste (ados... et pour les adultes qui ont gardé une âme d'enfant !!)
- Initiation BMX
- Concours de pétanque
- Expositions : peinture, photo, lego, bijoux,....



→ **18H : Lancement officiel du Comité des Fêtes suivi du verre de l'amitié**

Démonstration BMX

→ **A partir de 19 H 30 REPAS DANSANT**

Salade composée
Epaule de cochon au four
Gratin dauphinois
Fromage blanc
Tarte aux pommes
Café

Soirée animée par le groupe *DIOUD'Z*

Tarif : 12€ / adulte (vin non compris)
6€ / enfant jusqu'à 8 ans
Gratuit pour les moins de 4 ans



Réservation conseillée :

04-56-33-70-36 ou comitdfesndo@yahoo.fr ou à l'aide du bulletin de réservation (à compléter p.9)

→ **22 H 30 SON ET LUMIERE... (mais pas que !!!)**

→ **23 H SPECTACLE TRANSFORMISTE**

Buvette- Petite restauration rapide

LES RENCONTRES DU CLUB DE L'AMITIE

Les rencontres belote et scrabble sont maintenues pendant les vacances aux dates suivantes : les vendredis 11 et 25 juillet ; les vendredis 8 et 22 août ; les vendredis 5 et 19 septembre .

Heure et lieu : ESPACE BON RENCONTRE à 14 h.

Venez nombreux !



Des permanences d'accueil au service des personnes handicapées et de leurs familles

Vous trouverez dans les permanences d'accueil handicap :

- Une écoute
- Des conseils
- Une aide à construire votre projet de vie
- Une orientation vers le service compétent
- Une aide au remplissage des dossiers

Permanence à Saint-Marcellin :	Maison du Conseil général, avenue Jules David Le 1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi : de 13h30 à 17h00 Le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Permanence à Vinay :	Centre médico-social Le 1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi : de 8h30 à 12h00
Permanence à Saint-Romans :	bureau de permanence de la Mairie <u>(uniquement sur rendez-vous)</u> Le 2 ^{ème} mardi : de 8h30 à 12h00

Pour plus de renseignements ou pour prendre rendez-vous :

04 76 38 05 85 (standard ARIA 38)

06 27 82 02 58 (portable)

- POUR QUI ?

Les personnes en situation de handicap (quel que soit le type de handicap) domiciliées sur le territoire du Sud-Grésivaudan et du Vercors.

→ handicap psychique, auditif, visuel, moteur, intellectuel, handicap lié à une maladie invalidante.

Les familles, les proches.

Les professionnels cherchant des renseignements (médecins, organismes de formation, employeurs, administrations...).

- **POUR QUOI ?**

Assurer un accueil personnalisé des personnes en situation de handicap au plus proche de leur domicile.

Informar des dispositifs et démarches en lien avec les situations de handicap.

- **DOMAINES D'INTERVENTION**

Ecoute

Conseil

Analyse de la demande, de sa pertinence, de sa cohérence avec la situation de la personne

Aide à la formulation du projet de vie

Aide au remplissage du dossier

- **MOYENS**

Une assistante de service social, spécifiquement qualifiée pour analyser et soutenir les démarches.

Des lieux de permanence répartis sur les territoires.

- **MODALITES D'ACCUEIL**

En se présentant à la permanence

En prenant rendez-vous : au **04 76 38 05 85**

Ou au **06 27 82 02 58**



MISSION LOCALE Pays du Sud-Grésivaudan

16-25 ans EMPLOI – FORMATION – ORIENTATION PROFESSIONNELLE (jeunes sortis du système scolaire)

La Mission locale Pays du Sud-Grésivaudan peut vous aider dans vos démarches pour :

- Concevoir votre CV, lettre de motivation,
- Participer à une simulation d'entretien d'embauche,
- Etre mis en relation avec un employeur...
- Constituer votre dossier de formation pour la prise en charge du coût pédagogique...
- Mettre en œuvre votre projet professionnel en effectuant des immersions dans les entreprises, bilan de compétences...
- Faciliter vos déplacements 90% de réduction sur les TER, bon de transport gratuit pour se rendre à un entretien d'embauche ou une entrée en formation, location de véhicule...
- Entrer dans un logement, comment faire ?
- Accéder à la culture, sport, loisirs à des coûts réduits avec la carte M'RA
- Répondre à vos questions sur votre santé
- ...



Pour plus d'informations, consulter le site de la Mission locale, Facebook ou prenez rendez-vous au **04.76.38.83.42**.

Adresse : Maison de l'Economie, 7 Rue du Colombier, BP 63, 38162 SAINT MARCELLIN cedex

Horaires d'ouverture : le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, vendredi de 14h à 17h.

Permanences : St Quentin sur Isère, Vinay, St Marcellin et Pont en Royans

Prévention du chikungunya et de la dengue en France Métropolitaine

L'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) met des documents à disposition des voyageurs rentrant de zones d'endémie, les alertant sur les symptômes de maladies à transmission vectorielle.

Et pour les voyageurs en partance pour des zones où sévissent des maladies vectorielles un dépliant contenant des conseils de prévention est disponible.

Les documents sont à consulter sur le site : www.inpes.sante.fr



Pour nous qui sommes à la campagne, il n'est pas rare que nous croisions le vol d'une guêpe, d'une abeille, voire d'un frelon

Le site internet de la sécurité sociale, amelie.fr, publie un article qui semble intéressant à lire en cette saison, notamment la rubrique « Le saviez-vous ».

Que faire face à une piqûre d'abeille, de guêpe, de frelon ? Appelez immédiatement le SAMU en composant le 15 ou le 112 depuis un téléphone fixe ou d'un téléphone **mobile même bloqué ou sans crédit** dans les cas suivants :

- allergie connue au venin de guêpes, d'abeilles, de frelons ;
- piqûres multiples (au-delà de 20 chez l'adulte mais seulement 4 ou 5 chez un enfant) ;
- apparition de l'un des symptômes suivants :
 - une difficulté pour respirer ou avaler,
 - un gonflement de la langue, des lèvres, de la gorge ou des yeux,
 - des étourdissements ou une perte de connaissance,
 - des nausées, des vomissements, une pâleur,
 - une *éruption cutanée* généralisée avec des démangeaisons,
 - une fièvre ou des frissons.



Dans tous les cas, même en cas de piqûre sans gravité, prenez également les précautions suivantes : ôtez les bagues en cas de piqûre à la main ;

- désinfectez la piqûre avec de l'eau et du savon, puis appliquez une solution antiseptique ;
- vérifiez si vous êtes à jour pour votre vaccination contre le tétanos ;
- surveillez l'état de la personne : les symptômes doivent s'atténuer progressivement.

LE SAVIEZ-VOUS ? Les bons gestes en cas d'allergie aux piqûres

- Si vous avez déjà présenté une réaction allergique, vous courez un plus grand risque de réaction allergique majeure lors d'une piqûre ultérieure ; la forme la plus grave est le *choc anaphylactique*.
- Si vous êtes allergique aux piqûres d'hyménoptères (abeilles, guêpes, frelons, bourdons) prévenez vos proches en leur expliquant la marche à suivre. **Vous devez toujours avoir sur vous la trousse d'urgence prescrite par votre médecin. Cette trousse contient un stylo d'adrénaline auto-injectable.**
- Apprenez ainsi à votre entourage, à reconnaître les premiers signes du malaise et à manipuler le stylo, à l'aide d'un stylo d'entraînement.
- Au moindre doute, n'hésitez pas à utiliser ce stylo. En pratique, vous positionnez le stylo auto-injecteur sur le bord extérieur de la cuisse et vous maintenez une pression sur le bouton déclencheur pendant dix secondes.
- Après une injection d'adrénaline, une surveillance médicale est nécessaire. Appelez le 15 depuis un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable.

ANIMATIONS DU 1^{ER} AU 31 juillet 2014

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 9-16/Juillet Mercredis des Enfants** à Vinay au Grand Séchoir
Les Ateliers de Louisa : « Observe la collection de livres de Poucette et essaye-toi aux techniques d'illustration » : gravure le 9/07, encre le 16/07
8-12 ans / 15h-17h / 5 euros / Renseignements : 04 76 36 36 10
- 11 Juillet Les rencontres du club de l'amitié** à **Notre Dame de l'Osier**
Rencontres belote et scrabble à 14h. à Bon Rencontre.
- 14 Juillet Fête du village** à **Notre Dame de l'Osier** organisée par le Comité des Fêtes
- 24 Juillet Randonnées de l'été** Vercors et Chambaran
Avec M. Chenu et F. Mellot, accompagnateurs en moyenne montagne.
Départ 8h30 / 5 ou 3 euros / Renseignements : 04 76 36 36 12
- 25 juillet Les rencontres du club de l'amitié** à **Notre Dame de l'Osier**
Rencontres belote et scrabble à 14h. à Bon Rencontre.
- 26 Juillet Nuit des étoiles** à Vinay au Grand Séchoir
Ateliers pour enfants, planétarium 3D, diaporama, observations au télescope géant...
De 10h à minuit
- 29 Juillet Spectacle en famille et en plein air** à Vinay au Grand Séchoir
« Le cabaret granvuoto » Lampions, accordéon, violon, piano bastringue, mais ce n'est pas tout ! par la Compagnie « Les mangeurs d'étoiles ».
A 21h. / 5 euros- réduit 3 euros- gratuit – de 12 ans
- 30 Juillet Balades en calèche** à Vinay au Grand Séchoir
A l'ombre des noyers
A 10h30 / 11h30 / 15h / 16h / 17h- Tarif adultes : 6 euros- enfants jusqu'à 12 ans : 4 euros
Renseignements : 04 76 36 36 10
Tour de poney dans le parc : 3 euros

Bulletin de réservation pour le repas du 14 juillet

à déposer avant le 9 juillet soit :

- au chalet de Jalybou
- en mairie
- à la boutique Cé'Milou à Vinay

Tarif : 12 euros pour les adultes / 6 euros pour les enfants (jusqu'à 8 ans) /
gratuit pour les enfants jusqu'à 4 ans)

NOM Prénom-----

Nombre de repas adultes :-----

Nombre de repas enfants entre 4 et 8 ans :-----

Nombre de repas enfants moins de quatre ans :-----

Montant TOTAL : -----

(chèques à établir à l'ordre de : « comité des fêtes de Notre Dame de
l'Osier »).